



Préavis réduit après coup et pas à la bonne date

Par **Criquet**, le **09/01/2013** à **09:50**

Bonjour,

Pour commencer meilleurs vœux à tous !

Ma situation est la suivante :

Je suis actuellement cadre dans une SSII (syntec) et j'ai posé ma démission. Mon préavis légal me permet de quitter la société le 12 février 2013.

Le jour de la remise en main propre de ma démission, ayant déjà trouvé un futur employeur, j'ai fait stipulé dans ma lettre une demande de réduction de préavis au 9 janvier 2013. Cette demande a été refusé par mon actuel employeur comme stipulé dans son courrier attestant la réception et la prise en compte de ma demande de démission.

Aujourd'hui (donc le 9 janvier 2013), mon actuel employeur me propose une réduction de préavis au 31 janvier 2013.

Cette réduction ne m'arrange pas pour X raison. Je souhaitais terminer soit le 9 janvier soit le 12 février.

Ma question est la suivante :

Suis-je obligé d'accepter la réduction de préavis proposée par mon employeur sachant que j'ai initialement demandé une réduction mais par à la date proposée ?

J'espère avoir été clair dans ma description de la situation et je vous remercie d'avance pour votre aide !

Cordialement.

Par **P.M.**, le **09/01/2013** à **12:34**

Bonjour,

Puisque la réponse ne correspond pas à votre demande, a priori, vous pourriez refuser sauf si c'est l'employeur qui prend l'initiative de la dispense du préavis, ce qui l'obligerait à vous le

payer et vous laisserait la possibilité d'être embauché chez un nouvel employeur tout en cumulant la rémunération du nouvel emploi et l'indemnisation du dit préavis...

Par **Criquet**, le **10/01/2013** à **10:46**

Bonjour,

Je vous remercie de votre réponse